

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
Polynésie française

## Classe de seconde

### Préambule

La classe de seconde est à la charnière du collège et du lycée : il s'agit tout autant d'y prolonger les acquis du collège que d'initier les démarches propres au lycée. Les finalités culturelles, civiques et intellectuelles de l'enseignement sont communes à l'histoire et à la géographie.

Au collège, les élèves ont acquis des connaissances, des notions, des méthodes, des repères chronologiques et spatiaux. Ils ont pris l'habitude d'utiliser des démarches intellectuelles. Il ne s'agit pas au lycée de reprendre à l'identique le parcours chronologique et spatial du collège en l'étoffant, mais de mettre en oeuvre une approche synthétique, conceptuelle et problématisée. Les programmes d'histoire et de géographie permettent la compréhension du monde contemporain par l'étude des sociétés du passé qui ont participé à sa construction et par celle de l'action des sociétés actuelles sur leurs territoires.

La démarche par laquelle les connaissances sont acquises, la recherche permanente du sens, l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique contribuent à la formation des élèves ; ces opérations leur donnent une vision dynamique et distanciée du monde, fondement nécessaire d'une citoyenneté qui devient au lycée une réalité effective.

Dans la panoplie des supports et méthodes que peut mobiliser le professeur d'histoire et de géographie pour construire sa démarche pédagogique, les technologies de l'information et de la communication doivent occuper une place croissante, tant comme supports documentaires qu'outils de production des élèves, en assurant l'implication de ses élèves, l'actualisation des informations et l'efficacité de leur transmission.

Afin de rendre accessibles ces objectifs, les contenus des programmes sont nettement délimités tout en préservant la liberté et la responsabilité pédagogiques du professeur. Dans ce cadre, le professeur choisit les modalités de ses enseignements, en respectant la parité horaire entre la géographie et l'histoire.

### Objectifs d'apprentissage

Dans la construction de son enseignement, en s'appuyant sur les acquis du socle commun de connaissances et de compétences, le professeur vise comme objectifs d'apprentissage les connaissances, les capacités et les méthodes définies dans les programmes. Ces capacités et méthodes sont précisées dans le tableau ci-dessous. Elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances.

Capacités et méthodes	
<b>I- Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux</b>	
<b>1) Identifier et localiser</b>	- nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques - nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres - situer et caractériser une date dans un contexte chronologique - nommer et localiser un lieu dans un espace géographique
<b>2) Changer les échelles et mettre en relation</b>	- situer un événement dans le temps court ou le temps long - repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projections différents - mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques) - confronter des situations historiques ou/et géographiques

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
 Polynésie française

<b>II- Maîtriser des outils et méthodes spécifiques</b>	
<b>1) Exploiter et confronter des informations</b>	- identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
	- prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
	- cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée
	- critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.)
<b>2) Organiser et synthétiser des informations</b>	- décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique
	- réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)
	- rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique
	- lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description
<b>3) Utiliser les TIC</b>	- ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires
<b>III- Maîtriser des méthodes de travail personnel</b>	
<b>1) Développer son expression personnelle et son sens critique</b>	- utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs)
	- développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
	- participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire
<b>2) Préparer et organiser son travail de manière autonome</b>	- prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
	- mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective
	- utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects peu étudiés en classe

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
Polynésie française

## **Classe de seconde**

# **Histoire**

### **Les Européens dans l'histoire du monde**

#### Introduction

Au cours de la scolarité obligatoire, les grands repères chronologiques ont été situés, les fondements d'une culture historique commune ont été posés et les capacités inhérentes à une première formation intellectuelle que porte l'enseignement de l'histoire ont été acquises.

Le programme de seconde vise à approfondir cette formation intellectuelle ainsi que les capacités et les méthodes sur lesquelles elle repose, par un enseignement qui se veut plus thématique et plus problématisé, tout en respectant une progression chronologique soucieuse de restituer les grandes évolutions et d'identifier en leur sein des repères majeurs, des dynamiques spécifiques et des transitions et ruptures décisives.

Il a été conçu en cohérence avec le nouveau programme de première des séries générales et avec ceux en vigueur dans les séries technologiques, dans l'esprit d'une véritable première année de tronc commun.

Le fil conducteur du programme

Le programme invite à replacer l'histoire des Européens dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIXe siècle. Cette approche ne se fait pas seulement sous l'angle d'une étude des héritages ou des fondements du monde d'aujourd'hui ; il faut aussi faire sentir aux élèves que des pans du monde du passé ont été « perdus » ou qu'il n'en reste plus que quelques traces. Ils comprendront ainsi qu'il est impossible d'appréhender ce passé à travers le prisme exclusif du présent.

Comme le programme de géographie, celui d'histoire place clairement au coeur des problématiques les femmes et les hommes qui constituent les sociétés et y agissent. Le libre choix laissé entre plusieurs études doit permettre en particulier de montrer la place des femmes dans l'histoire de ces sociétés.

Une réflexion à différentes échelles dans le temps mais aussi dans l'espace

L'inscription des questions dans des temporalités différentes est une des nouveautés majeures du programme. Certaines s'inscrivent dans le temps long, d'autres dans des temps plus courts, ce qui permet de faire la part de l'événement et des structures, des ruptures et des continuités, des permanences et des mutations. Le programme joue ainsi clairement sur les différentes échelles du temps. Cela impose des repérages temporels précis. Il joue aussi sur différentes échelles de l'espace, du local au mondial.

Un travail sur les sources faisant une large place à l'histoire des arts

Le travail sur les sources est essentiel, car il fonde la démarche historique. Il doit permettre aux élèves de s'exercer à une réflexion critique sur des sources de nature différente. C'est une étape vers la maîtrise progressive des outils et des méthodes de l'historien : il s'agit de faire comprendre que l'histoire n'est pas écrite une fois pour toute mais qu'elle reste une construction.

Parmi ces sources, les différentes formes de production artistiques doivent trouver toute leur place. Dans le cadre de chacun des cinq thèmes, il convient d'intégrer l'analyse historique d'une ou plusieurs oeuvres d'art.

Pour traiter le programme

Le programme comporte cinq thèmes déclinés en questions. Après un thème introductif qui met en perspective la place des Européens dans le peuplement mondial, les quatre thèmes suivants permettent de saisir des moments essentiels de leur histoire, en les resituant si nécessaire dans leurs relations avec le monde.

Des possibilités de choix entre des questions des thèmes 3 et 4 et entre des études au sein de plusieurs des questions permettent au professeur d'éviter le risque de l'exhaustivité et d'exercer pleinement sa liberté et sa responsabilité pédagogiques.

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
 Polynésie française

**Les Européens dans l'histoire du monde**

**Thème introductif –Le peuplement de la Terre 7h**

<b>Question obligatoire</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
<b>La place des populations de l'Europe et de l'Océanie dans le peuplement de la Terre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le peuplement progressif de l'Océanie.</li> <li>- les populations de l'Europe dans les grandes phases de la croissance de la population mondiale et du peuplement de la Terre, de l'Antiquité au XIXe siècle.</li> <li>- L'émigration d'Européens vers d'autres continents, au cours du XIXe siècle : une étude au choix d'une émigration de ce type prise de préférence dans l'espace océanien (Australie ou Nouvelle-Zélande).</li> </ul>

**Thème 2 - L'invention de la citoyenneté dans le monde antique 4h**

<b>On traite une question au choix parmi les deux suivantes</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
<b>Citoyenneté et démocratie à Athènes (Ve-IVe siècle av. J.-C.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation du citoyen aux institutions et à la vie de la cité : fondement de la démocratie athénienne.</li> <li>- La démocratie vue et discutée par les Athéniens.</li> </ul>
<b>Citoyenneté et empire à Rome (Ier- IIIe siècle)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension de la citoyenneté à la Gaule romaine : les tables claudiennes.</li> <li>- L'extension de la citoyenneté à l'ensemble de l'empire : l'édit de Caracalla.</li> </ul>

**Thème 3 – Sociétés et cultures de l'Europe médiévale du XIe au XIIIe siècle 8 – 9h**

<b>Question obligatoire</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
<b>La chrétienté médiévale</b>	<p>La question traite de la place fondamentale de la chrétienté dans l'Europe médiévale en prenant appui sur deux études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un élément de patrimoine religieux au choix (église, cathédrale, abbaye, oeuvre d'art...), replacé dans son contexte historique;</li> <li>- un exemple au choix pour éclairer les dimensions de la christianisation en Europe (évangélisation, intégration, exclusion, répression...).</li> </ul>
<b>On traite une question au choix parmi les deux suivantes</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
<b>Sociétés et cultures rurales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La vie des communautés paysannes (travail de la terre, sociabilités...).</li> <li>- La féodalité (réalités, imaginaire et symbolique).</li> </ul>
<b>Sociétés et cultures urbaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'essor urbain.</li> <li>- Étude de deux villes en Europe, choisies dans deux aires culturelles différentes.</li> </ul>

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**

**Classe de seconde générale et technologique**

Polynésie française

**Thème 4 – Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens jusqu'au XIXe siècle 10– 11 h**

<b>Question obligatoire</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
<b>L'élargissement du monde (XVe- XIXe siècle)</b>	<p>La question traite des contacts des Européens avec d'autres mondes et de l'élargissement de leurs horizons géographiques en prenant appui sur une étude obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de Constantinople à Istanbul : un lieu de contacts entre différentes cultures et religions (chrétiennes, musulmane, juive) ;</li> </ul> <p>sur une étude choisie parmi les deux suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un navigateur européen : ses voyages de découverte et d'exploration dans le Pacifique (Cook, Bougainville...);</li> <li>- un grand port européen ;</li> </ul> <p>et sur une autre étude choisie parmi les trois suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une cité précolombienne confrontée à la conquête et à la colonisation européenne;</li> <li>- Pékin : une cité interdite ?</li> <li>- Tahiti : les premiers contacts et leurs conséquences au XIXe siècle.</li> </ul>
<b>On traite une question au choix parmi les deux suivantes</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
<b>Les hommes de la Renaissance (XVe-XVIe siècle)</b>	<p>Une étude obligatoire :</p> <p>un réformateur et son rôle dans l'essor du protestantisme ;</p> <p>et une étude choisie parmi les deux suivantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un éditeur et son rôle dans la diffusion de l'Humanisme;</li> <li>- un artiste de la Renaissance dans la société de son temps.</li> </ul>
<b>L'essor d'un nouvel esprit scientifique et technique (XVIe-XVIIIe siècle)</b>	<p>Deux études choisies parmi les trois suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un savant du XVIe ou du XVIIe siècle et son oeuvre ;</li> <li>- les modalités de diffusion des sciences au XVIIIe siècle ;</li> <li>- l'invention de la machine à vapeur : une révolution technologique</li> </ul>

**Thème 5 - Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine 15-16 h**

<b>Questions obligatoires</b>	<b>Mise en oeuvre</b>
<b>La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique</b>	<p>La question traite de la montée des idées de liberté avant la Révolution française, de son déclenchement et des expériences politiques qui l'ont marquées jusqu'au début de l'Empire.</p> <p>On met l'accent sur quelques journées révolutionnaires significatives, le rôle d'acteurs, individuels et collectifs, les bouleversements politiques, économiques, sociaux et religieux essentiels.</p>
<b>Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIXe siècle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mouvement libéral et national en Europe dans la première moitié du XIXe siècle.</li> <li>- 1848 : révolutions politiques, révolutions sociales, en France et en Europe.</li> <li>- Les abolitions de la traite et de l'esclavage et leur application</li> </ul>

*En histoire, comme en géographie, le programme a été conçu pour être traité dans un horaire annuel de 44 à 48 heures*

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
Polynésie française

## **Classe de seconde**

# **Géographie**

### **Sociétés et développement durable**

#### **Introduction**

A l'école primaire et au collège ont été fixés les grands repères territoriaux et initié l'apprentissage des principales notions géographiques. Le programme de géographie de la classe de seconde permet la consolidation de ces acquis et la poursuite de l'étude de l'organisation, de l'aménagement et du développement des territoires à toutes les échelles.

Le programme de seconde est centré sur les questions de développement durable ; les approches effectuées dans ce domaine dans les classes précédentes seront ainsi enrichies et approfondies.

#### **Le développement durable : fil conducteur du programme**

Plaçant l'homme et l'humanité au cœur des problématiques, l'étude du développement durable met en relation le développement humain avec les potentialités de la planète. En croisant les dimensions sociales, économiques et environnementales, on s'interroge sur la façon dont les sociétés humaines améliorent leurs conditions de vie et subviennent à leurs besoins sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures. Le développement durable apparaît ainsi comme une autre façon de lire le monde, de le penser et de le gérer.

En classe de seconde, cette démarche fournit l'occasion de progresser dans la maîtrise des approches systémiques et dans la prise en compte de la complexité et de la hiérarchie des facteurs d'explication. La diversité des situations analysées conduit au constat qu'il n'y a pas un mode de développement durable, mais une grande pluralité d'entrées et d'actions possibles dans les politiques et les stratégies de développement.

Toute étude du développement durable nécessite donc un croisement des regards, des savoirs et des méthodes des différentes disciplines ; en ce qui concerne la classe de seconde, on s'attache en particulier à mettre en relief les approches complémentaires des programmes de géographie, de sciences de la vie et de la Terre et des sciences physiques et chimiques, par exemple à propos de thèmes tels que la nourriture, l'alimentation, l'eau ou l'énergie.

#### **La démarche géographique, une contribution essentielle à l'éducation au développement durable**

Par ses concepts, ses outils et ses méthodes conduisant à une mise en relation permanente des sociétés humaines avec leurs environnements, la géographie apporte une contribution majeure aux approches du développement durable, réactivant les questions de développement et les replaçant au cœur des débats de société. Elle intègre la nécessaire mise en perspective historique, ancre les problématiques dans les territoires à toutes les échelles spatiales, met en scène les acteurs et inscrit les réflexions dans une indispensable vision prospective. La géographie porte aussi une attention particulière aux villes qui accueilleront, en 2025, les deux tiers de la population de la planète.

Privilégiant le questionnement, l'exercice de l'esprit critique et l'apprentissage de l'argumentation qui conduisent à des choix raisonnés, la démarche géographique participe à la construction d'une citoyenneté éclairée et responsable qui constitue une des priorités du lycée.

#### **Pour traiter le programme**

Le programme comporte quatre thèmes, dont le premier et le troisième sont obligatoires ; un choix s'opère au sein des questions des thèmes deux et quatre. Le thème introductif doit permettre de cerner les enjeux du développement conduisant à une réflexion sur des modes plus durables de développement pour l'ensemble des sociétés de la planète ; il est abordé à partir de trois problématiques dont l'étude s'appuie sur des exemples. Chacune des questions des trois autres thèmes est développée à partir d'une étude de cas (deux pour les villes). Les thèmes 2, 3 et 4 et les questions qui les composent peuvent être traités dans un ordre différent en fonction du projet pédagogique du professeur.

Le programme de géographie de la classe de seconde privilégie en effet les études de cas conduites de préférence à grande échelle ; celles-ci sont mises en perspective par des comparaisons et des approches aux autres échelles spatiales en particulier à l'échelle planétaire. Au cours de l'année, leur choix doit prendre en compte la diversité des situations des sociétés sur l'ensemble de la planète, celles des pays riches où les politiques de développement durable progressent selon des modalités diverses, et celles des pays émergents ou en développement confrontés au double défi du développement et de la durabilité.

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
 Polynésie française

**Sociétés et développement durable**

**Thème introductif – Les enjeux du développement 7-8 h**

<b>Question obligatoire</b>	<b>Mise en oeuvre</b> <i>L'étude de cette question prend appui sur les problématiques indiquées et intègre des exemples.</i>
<b>Du développement au développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un développement inégal et déséquilibré à toutes les échelles.</li> <li>- De nouveaux besoins pour plus de 9 milliards d'hommes en 2050</li> <li>- Mettre en oeuvre des modes durables de développement.</li> </ul>

**Thème 2 - Gérer les ressources terrestres 14-15h**

<b>On choisit deux questions parmi les trois proposées</b>	<b>Mise en oeuvre</b> <i>Chaque question est abordée à partir d'une étude de cas mise en perspective et prend appui sur les problématiques indiquées.</i>
<b>Nourrir les hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance des populations, croissance des productions.</li> <li>- Assurer la sécurité alimentaire.</li> <li>- Développer des agricultures durables ?</li> </ul>
<b>L'eau, ressource essentielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inégalité de répartition et d'accès à la ressource.</li> <li>- Maîtrise de l'eau et transformation des espaces.</li> <li>- Gérer une ressource convoitée et parfois menacée ?</li> </ul>
<b>L'enjeu énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin en énergie et gestion des ressources.</li> <li>- Impacts environnementaux et tensions géopolitiques.</li> <li>- Quels choix énergétiques pour l'avenir ?</li> </ul>

**Thème 3 – Aménager la ville 9-10 h**

<b>Question obligatoire</b>	<b>Mise en oeuvre</b> <i>L'étude de cette question est abordée à partir de deux études de cas mises en perspective, l'une choisie dans les pays développés, l'autre prise dans les pays émergents ou en développement. Elle s'appuie sur les problématiques indiquées.</i>
<b>Villes et développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance urbaine, étalement urbain, inégalités socio-spatiales.</li> <li>- Transports et mobilités.</li> <li>- Aménager des villes « durables » ?</li> </ul>

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
 Polynésie française

**Thème 4 - Gérer les espaces terrestres 14-15h**

<b><i>On choisit deux questions parmi les trois proposées</i></b>	<b>Mise en oeuvre</b> <b><i>Chaque question est abordée à partir d'une étude de cas mise en perspective et s'appuie sur les problématiques indiquées.</i></b>
<b>Les mondes arctiques, une « nouvelle frontière » sur la planète</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un milieu contraignant, un nouvel espace en voie d'intégration.</li> <li>- Des ressources convoitées, des tensions entre les États.</li> <li>- L'Arctique, un enjeu pour les équilibres mondiaux ?</li> </ul>
<b>Les littoraux, espaces convoités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La concentration des hommes et des activités.</li> <li>- La concurrence pour l'espace.</li> <li>- Quels aménagements durables pour les littoraux ?</li> </ul>
<b>Les espaces exposés aux risques majeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exposition aux risques naturels et technologiques</li> <li>- L'inégale vulnérabilité des sociétés</li> <li>- Quelles capacités d'adaptation, quelles politiques de prévention ?</li> </ul>



# Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique

## Classe de seconde générale et technologique

### Polynésie française

## L'enseignement moral et civique au lycée

Cet enseignement s'adresse à l'élève et à l'apprenti, inscrit au lycée général, technologique et professionnel ou en centre de formation. Un même horaire lui est attribué quelle que soit la série. Il prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). La formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement.

Inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège, il embrasse les quatre dimensions de ce que doit être une culture morale et civique : la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique, le sens de l'engagement. Les valeurs et les concepts appréhendés dans les années passées doivent être approfondis au lycée.

Au lycée, les élèves deviennent réellement capables de peser leurs responsabilités personnelles et collectives. L'enseignement moral et civique prend en compte cette réalité en veillant à articuler constamment les valeurs, les savoirs et les pratiques. Les jeunes au lycée sont conduits à maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement et à acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective. Ils s'inscrivent également dans deux registres de citoyenneté : l'un qui vise à cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, l'autre qui développe la volonté de participer à la vie démocratique et peut déjà trouver à s'exercer en milieu scolaire. Nombre d'élèves atteignent l'âge de la majorité au lycée et acquièrent le droit de vote. Il ne faut pas oublier également que le législateur donne deux missions précises à cet enseignement. La [loi du 27 octobre 1997](#), portant réforme du service national, fait obligation à l'éducation nationale d'assurer une éducation à la défense (c'est au cours de la scolarité au lycée qu'a lieu la Journée défense et citoyenneté). Ensuite, en application de la [loi du 16 mars 1998](#), relative à la nationalité, celle-ci doit également assumer la présentation des principes fondamentaux qui régissent la nationalité française.

Le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice : « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination » en classe de seconde, « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première, « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale. Les adaptations nécessaires doivent être faites pour les années du CAP et du BEP qui se font sur deux ans. Ces thèmes offrent toutes les opportunités nécessaires pour permettre aux élèves de réfléchir aux rapports qui existent entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales, donnant ainsi les moyens de comprendre la spécificité et le rôle de chaque domaine.

Au lycée, quatre types de compétences sont évalués : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ECJS, principalement les débats argumentés, se prêtent particulièrement aux objectifs et à l'esprit du programme. Il faut en respecter les règles pour leur efficacité. La préparation demande le recours à des sources documentaires variées, qui relèvent de diverses disciplines, et qui peuvent être exploitées au mieux avec les ressources du CDI. L'organisation du travail préparatoire au débat peut mobiliser des techniques diverses selon le sujet abordé : dossiers de presse, recherches en collaboration avec le professeur documentaliste, exposés préparatoires, etc. Il s'agit de contribuer à former l'esprit critique des élèves et de les conduire à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. Enfin tout débat argumenté doit donner lieu à une réflexion rétrospective en classe. Ces travaux peuvent être redevables de différentes formes d'évaluation. La démarche des travaux personnels encadrés (TPE) offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques.

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
 Polynésie française

**Classe de seconde**

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens. En classe de seconde, les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne avec les contradictions qui peuvent survenir. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

La personne et l'État de droit

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li> <li>Mobiliser les connaissances exigibles.</li> <li>Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li> <li>S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<p>L'État de droit et les libertés individuelles et collectives (les institutions de l'État de droit, la place de la loi, la hiérarchie des normes juridiques).</p> <p>La séparation des pouvoirs.</p> <p>Le fonctionnement de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la justice pénale (instruction, procès, droits de la défense, exécution des décisions) ;</li> <li>- la justice administrative (garantie des citoyens contre les abus de pouvoirs) ;</li> <li>- la justice civile.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les droits et les obligations des lycéens et de la communauté éducative.</li> <li>Les principes et les différentes formes de solidarité. La question de la responsabilité individuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de situations réelles ou fictives (d'actualité, historiques, littéraires...) pour analyser les contradictions entre obligations juridiques et morales et les rapports entre les individus et l'État (projet interdisciplinaire souhaitable).</li> <li>Rencontre avec des acteurs de la justice par l'intermédiaire des tribunaux, juges prud'homains ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).</li> <li>À partir de situations tirées de la vie des lycéens, d'adolescents ou de jeunes adultes, réflexion sur les différentes formes d'engagement, dans l'établissement (participation à la démocratie lycéenne) ou dans la vie quotidienne, sur leur signification et sur leur légitimité.</li> </ul>

**Programme d'histoire – géographie, enseignement moral et civique**  
**Classe de seconde générale et technologique**  
 Polynésie française

Égalité et discrimination

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.</li>   <li>• Mobiliser les connaissances exigibles.</li>   <li>• Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.</li>   <li>• S'impliquer dans le travail en équipe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats).</li> <li>• Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes.</li> <li>• Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations (particulièrement la loi du 1er juillet 1972) : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse historique pour montrer les liens entre la démocratie et la conquête de l'égalité : « nuit du 4 août », abolition de l'esclavage, neutralité de l'État vis-à-vis des religions, droit de vote des femmes, dépénalisation de l'homosexualité... (projet interdisciplinaire souhaitable).</li> <li>• Une étude de cas à partir d'extraits de jugements montrant la diversité des expressions discriminatoires, avec l'analyse des solutions apportées.</li> <li>• À partir de faits observés dans le lycée ou son environnement social, un débat peut être mené, à la fois :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la définition de ce qui est discriminatoire ;</li> <li>- sur la distinction de ce qui est simplement discriminant de ce qui est discriminatoire ou attentatoire à la dignité humaine ;</li> <li>- sur les moyens autres que juridiques de combattre les discriminations.</li> </ul> </li> </ul>